

IAMGOLD ANNONCE DES RÉSERVES ATTRIBUABLES DE 11,6 MILLIONS D'ONCES ET DES RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ATTRIBUABLES DE 24,1 MILLIONS D'ONCES EN 2022

Tous les montants sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.

Les ressources mesurées et indiquées présentées comprennent les réserves prouvées et probables pour tous les sites et les projets.

Toronto (Ontario), le 16 février 2023 – IAMGOLD Corporation (NYSE : IAG) (TSX : IMG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») publie son rapport des réserves minérales et des ressources minérales (« RMRM ») au 31 décembre 2022 préparé selon les directives du Règlement 43-101, *Information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »). Un tableau complet des RMRM (tableau 6) comprenant une répartition détaillée par actif se trouve à la fin du présent communiqué de presse et un résumé des variations d'un exercice par rapport à l'autre est présenté ci-dessous :

TABLEAU 1 : RÉSUMÉ COMPARATIF DES RMRM ATTRIBUABLES								
	2021			2022			▲	
	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces contenues (milliers)	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces contenues (milliers)	Onces contenues (milliers)	%
Réserves prouvées et probables ²	364 831	1,1	12 392	317 179	1,1	11 598	-793	-6 %
Ressources mesurées et indiquées ^{1,3}	646 522	1,1	22 103	667 674	1,1	24 137	+2 035	+9 %
Ressources présumées ³	310 533	1,1	11 085	297 494	1,0	9 393	-1 693	-15 %

1. Les ressources minérales mesurées et indiquées comprennent les réserves minérales.

2. Les réserves minérales de 2022 ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant un prix de l'or de 1 300 \$ par once pour Essakane, Rosebel, Saramacca, Westwood et le projet Côté Gold, un prix de l'or de 1 200 \$ par once pour le projet Boto, un prix de l'or de 1 350 \$ par once pour la fosse satellite Grand Duc à Westwood et un prix de l'or de 1 500 \$ par once pour la fosse satellite Fayolle à Westwood.

3. Les ressources minérales de 2022 ont été estimées au 31 décembre 2022 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once pour Essakane, Rosebel, Saramacca, le projet Côté Gold, le projet Boto, le projet Diakha-Siribaya, Nelligan, Monster Lake, le projet Pitangui, le gisement Gossey et les fosses satellites Grand Duc et Fayolle à Westwood, et celles de Westwood ont été estimées en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once selon une teneur de coupure de 6,2 g/t (krigeage ordinaire) et de 7,4 g/t (krigeage d'indicatrices) sur une largeur minimale de 2,6 mètres.

Réserves minérales

TABLEAU 2 : RAPPROCHEMENT DES RÉSERVES ATTRIBUABLES		
	Onces contenues (milliers)	% ▲
Réserves (31 décembre 2021)	12 392	—
Révisions des paramètres économiques	-343	-3 %
Épuisement minier de 2022	-580	-5 %
Ajustement des emplacements de minerai	-59	0 %
Autres ajustements (forage, ajouts, etc.)	+188	+2 %
Réserves (31 décembre 2022) ¹	11 598	-6 %

1. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

- Les réserves minérales aurifères prouvées et probables attribuables (les « réserves ») totalisaient 11,6 millions d'onces, soit une diminution de 0,8 million d'onces ou de 6 % comparativement au rapport des RMRM de l'exercice précédent ;

- Cette baisse s'explique principalement par l'épuisement minier à toutes les exploitations (580 000 onces) reflétant la production aurifère attribuable de la Société de 713 000 onces en 2022, ainsi que la révision des paramètres économiques donnant lieu à des coûts miniers supérieurs à toutes les exploitations ;
- La teneur des réserves de 1,1 gramme par tonne d'or (g/t) est demeurée inchangée sur une base consolidée ;
- Il n'y a eu aucune modification au prix de l'or hypothétique de 1 300 \$ par once utilisé pour les réserves d'Essakane, de Rosebel et de Saramacca ;
- Westwood et Côté Gold ont augmenté le prix de l'or hypothétique à 1 300 \$ par once utilisé pour les réserves, en hausse par rapport à celui 1 200 \$ précédemment utilisé. La fosse satellite de Grand Duc à Westwood a utilisé encore un prix de l'or hypothétique de 1 350 \$ par once pour les réserves, tandis que la fosse satellite de Fayolle a utilisé un prix de 1 500 \$ par once.
- Concernant le projet Boto, la Société a maintenu le prix de l'or de 1 200 \$ par once pour l'estimation des réserves minérales.

TABLEAU 3 : RÉSUMÉ COMPARATIF DES RÉSERVES ATTRIBUABLES

	Onces contenues (milliers)		Onces contenues ▲	
	2021	2022	(milliers)	%
Essakane (90 %)	2 355	1 855	-500	-21 %
Westwood (100 %)	659	616	-43	-7 %
Côté Gold (64,75 %)	4 658	4 645	-13	-0 %
Rosebel (95 %) ²	2 466	2 322	-144	-6 %
Saramacca (66,5 %) ²	820	727	-93	-11 %
Boto (90 %) ³	1 434	1 434	—	—
Réserves¹	12 392	11 598	-793	-6 %

1. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

2. Le 1^{er} février 2023, IAMGOLD a finalisé la vente précédemment annoncée de la participation de la Société dans Rosebel et Saramacca.

3. Le 20 décembre 2022, IAMGOLD a annoncé la conclusion d'ententes définitives visant la vente de la participation de la Société dans ses projets d'exploration et de mise en valeur au Sénégal, au Mali et en Guinée – y compris le projet Boto.

Ressources minérales

TABLEAU 4 : RÉSUMÉ COMPARATIF DES RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES ATTRIBUABLES

	Onces contenues (milliers)		Onces contenues ▲	
	2021	2022	(milliers)	%
Essakane (90 %)	2 901	2 569	-332	-11 %
Westwood (100 %)	1 639	2 353	+714	+44 %
Côté Gold (64,75 %)	6 605	6 608	+4	+0 %
Gosselin (64,75 %)	2 169	2 169	—	—
Nelligan (75 %)	—	1 478	+1 478	AN
Monster Lake (100%)	—	—	—	AN
Pitangui (100 %)	470	470	—	—
Gossey (90 %)	262	262	—	—
Rosebel (95 %) ²	4 551	4 250	-301	-7 %
Saramacca (66,5 %) ²	1 008	956	-51	-5 %
Boto (90 %) ³	1 830	1 830	—	—
Diakha-Siribaya (90 %) ³	669	1 193	+523	+78 %
Ressources mesurées et indiquées¹	22 103	24 137	+2 035	+9 %

1. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

2. Le 1^{er} février 2023, IAMGOLD a finalisé la vente précédemment annoncée de la participation de la Société dans Rosebel et Saramacca.

3. Le 20 décembre 2022, IAMGOLD a annoncé la conclusion d'ententes définitives visant la vente de la participation de la Société dans ses projets d'exploration et de mise en valeur au Sénégal, au Mali et en Guinée – y compris le projet Boto.

- Les ressources mesurées et indiquées attribuables totalisaient 24,1 millions d'onces, soit une hausse de 2,0 millions d'onces ou de 9 % relativement au rapport des RMRM de l'exercice précédent ;
- Les ressources minérales ont augmenté principalement en raison de la mise à jour du rapport des RMRM à Nelligan (*consulter le communiqué de presse du 12 janvier 2023*) et de la conversion des ressources à Westwood ;
- Le prix de l'or hypothétique utilisé dans l'estimation des ressources minérales à Essakane, à Rosebel et aux projets de mise en valeur et d'exploration (1 500 \$ par once d'or) n'a pas changé. Les ressources minérales souterraines de Westwood ont été estimées en utilisant une teneur de coupure de 6,2 g/t (krigeage ordinaire) et de 7,4 g/t (krigeage d'indicateurs) sur une largeur minimale de 2,6 mètres et un prix de l'or de 1 500 \$ par once.

TABLEAU 5 : RÉSUMÉ COMPARATIF DES RESSOURCES PRÉSUMÉES ATTRIBUABLES

	Onces contenues (milliers)		Onces contenues ▲	
	2021	2022	(milliers)	%
Essakane (90 %)	335	97	-239	-71 %
Westwood (100 %)	1 764	1 072	-692	-39 %
Côté Gold (64,75 %)	2 473	2 469	-5	-0 %
Gosselin (64,75 %)	1 107	1 107	–	–
Nelligan (75 %)	2 396	2 429	+33	+1 %
Monster Lake (100%)	433	433	–	–
Pitangui (100 %)	433	433	–	–
Gossey (90 %)	77	77	–	–
Rosebel (95 %) ²	432	372	-60	-14 %
Saramacca (66,5 %) ²	155	107	-48	-31 %
Boto (90 %) ³	422	422	–	–
Diakha-Siribaya (90 %) ³	1 058	376	-683	-65 %
Ressources présumées ¹	11 085	9 393	-1 693	-15 %

1. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

2. Le 1^{er} février 2023, IAMGOLD a finalisé la vente précédemment annoncée de la participation de la Société dans Rosebel et Saramacca.

3. Le 20 décembre 2022, IAMGOLD a annoncé la conclusion d'ententes définitives visant la vente de la participation de la Société dans ses projets d'exploration et de mise en valeur au Sénégal, au Mali et en Guinée – y compris le projet Boto.

- Les ressources minérales présumées attribuables totalisaient 9,4 millions d'onces, soit une diminution de 1,7 million d'onces ou de 15 % comparativement au rapport des RMRM de l'exercice précédent ;
- Les ressources présumées ont diminué principalement en raison de la conversion des ressources à Westwood et à Diakha-Siribaya.

TABLEAU 6 : RÉSERVES MINÉRALES ET RESSOURCES MINÉRALES DES EXPLOITATIONS AURIFÈRES
AU 31 DÉCEMBRE 2022⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾

EXPLOITATIONS AURIFÈRES	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t Au)	Onces contenues (milliers)	Onces contenues attribuables (milliers)
Essakane, Burkina Faso⁽³⁾				(90 %)
Réserves minérales prouvées	21 413	0,7	464	418
Réserves minérales probables	31 858	1,6	1 597	1 437
Sous-total	53 270	1,2	2 061	1 855
Ressources minérales mesurées	34 282	0,6	607	546
Ressources minérales indiquées	52 945	1,3	2 247	2 022
Ressources minérales présumées	2 318	1,4	107	97
Westwood, Canada⁽⁴⁾				(100 %)
Réserves minérales prouvées	128	10,0	41	41
Réserves minérales probables	3 254	5,5	575	575
Sous-total	3 382	5,7	616	616
Ressources minérales mesurées	791	9,3	236	236
Ressources minérales indiquées	7 675	8,6	2 117	2 117
Ressources minérales présumées	2 702	12,3	1 072	1 072
Côté Gold, Canada⁽⁵⁾⁽⁸⁾				(64,75 %)
Réserves minérales prouvées	130 988	1,0	4 260	2 758
Réserves minérales probables	102 343	0,9	2 914	1 887
Sous-total	233 331	1,0	7 174	4 645
Ressources minérales mesurées	152 534	1,0	4 726	3 060
Ressources minérales indiquées	213 382	0,8	5 480	3 548
Ressources minérales présumées	189 108	0,6	3 813	2 469
Gosselin, Canada⁽³⁾⁽⁸⁾				(64,75 %)
Ressources minérales indiquées	124 500	0,8	3 350	2 169
Ressources minérales présumées	72 900	0,7	1 710	1 107
Nelligan, Canada⁽³⁾				(75 %)
Ressources minérales indiquées	72 200	0,9	1 970	1 478
Ressources minérales présumées	114 100	0,9	3 238	2 429
Monster Lake, Canada⁽³⁾				(100 %)
Ressources minérales présumées	1 110	12,1	433	433
Gossey, Burkina Faso⁽³⁾				(90 %)
Ressources minérales indiquées	10 454	0,9	291	262
Ressources minérales présumées	2 939	0,9	85	77
Pitangui, Brésil⁽³⁾				(100 %)
Ressources minérales indiquées	3 330	4,4	470	470
Ressources minérales présumées	3 559	3,8	433	433
Boto, Sénégal⁽⁵⁾⁽⁷⁾				(90 %)
Réserves minérales probables	29 040	1,7	1 593	1 434
Sous-total	29 040	1,7	1 593	1 434
Ressources minérales indiquées	40 567	1,6	2 033	1 830
Ressources minérales présumées	8 196	1,8	469	422
Diakha-Siribaya, Mali⁽³⁾⁽⁷⁾				(90 %)
Ressources minérales indiquées	27 937	1,5	1 325	1 193
Ressources minérales présumées	8 468	1,5	417	376

TABLEAU 6 : RÉSERVES MINÉRALES ET RESSOURCES MINÉRALES DES EXPLOITATIONS AURIFÈRES
AU 31 DÉCEMBRE 2022⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾

EXPLOITATIONS AURIFÈRES	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t Au)	Onces contenues (milliers)	Onces contenues attribuables (milliers)
Rosebel, Suriname⁽³⁾⁽⁶⁾				(95 %)
Réserves minérales prouvées	8 890	0,6	179	170
Réserves minérales probables	71 956	1,0	2 266	2 153
Sous-total Rosebel	80 846	0,9	2 445	2 322
Saramacca, Suriname⁽³⁾⁽⁶⁾				(66,5 %)
Réserves minérales prouvées	128	0,9	4	3
Réserves minérales probables	17 663	1,9	1 089	724
Sous-total Saramacca	17 792	1,9	1 093	727
Sous-total Rosebel (consolidé)	98 638	1,1	3 537	3 049
Rosebel, Suriname⁽³⁾⁽⁶⁾				(95 %)
Ressources minérales mesurées	8 791	0,6	183	174
Ressources minérales indiquées	119 221	1,1	4 290	4 076
Ressources minérales présumées	13 294	0,9	391	372
Saramacca, Suriname⁽³⁾⁽⁶⁾				(66,5 %)
Ressources minérales mesurées	128	0,9	4	3
Ressources minérales indiquées	19 429	2,3	1 434	954
Ressources minérales présumées	3 821	1,3	161	107
TOTAL				
Réserves minérales prouvées et réserves minérales probables	417 662	1,1	14 981	11 598
Ressources minérales mesurées et ressources minérales indiquées	888 166	1,1	30 764	24 137
Ressources minérales présumées	422 514	0,9	12 330	9 393

- Dans les exploitations minières, les ressources minérales mesurées et indiquées qui ne sont pas des réserves minérales ne sont pas considérées comme économiquement viables au prix de l'or utilisé dans le calcul des réserves minérales, mais on croit qu'elles possèdent un potentiel raisonnable d'extraction rentable.
- Bien que les ressources mesurées, les ressources indiquées et les ressources présumées soient des catégories de minéralisation reconnues et devant être divulguées selon la réglementation canadienne, l'*Industry Guide 7* de la SEC ne les reconnaît pas. La divulgation des onces contenues est permise en vertu des réglementations canadiennes ; cependant l'*Industry Guide 7* de la SEC ne permet généralement la divulgation des ressources qu'en tant que tonnage et teneur in situ. Voir la mise en garde à l'intention des investisseurs américains concernant la divulgation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales.
- Les réserves minérales ont été estimées en utilisant un prix de l'or de 1 300 \$ par once, et les ressources minérales, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once aux exploitations et projets suivants : Côté Gold, Rosebel, Saramacca, Essakane, Diakha-Siribaya, Monster Lake, Pitangui, Gossey, Nelligan et Gosselin.
- Les réserves minérales souterraines de Westwood ont été estimées en utilisant un prix de l'or de 1 300 \$ par once, et les ressources minérales, en utilisant une teneur de coupure de 6,2 g/t (krigeage ordinaire) et de 7,4 g/t (krigeage d'indicatrices) sur une largeur minimale de 2,6 mètres et un prix de l'or de 1 500 \$ par once. Les estimations des réserves et ressources minérales de Grand Duc et de Fayolle font partie des estimations des réserves et des ressources minérales de Westwood. Les réserves minérales de Grand Duc ont été estimées en utilisant un prix de l'or de 1 350 \$ par once, et les ressources minérales, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once. Les réserves minérales de Fayolle ont été estimées en utilisant un prix de l'or de 1500 \$ par once, et les ressources minérales, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once.
- Les réserves minérales de Boto ont été estimées en utilisant un prix de l'or de 1 200 \$ par once et les ressources minérales, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once.
- Le 1^{er} février 2023, IAMGOLD a finalisé la vente précédemment annoncée de la participation de la Société dans Rosebel et Saramacca.
- Le 20 décembre 2022, IAMGOLD a annoncé la conclusion d'ententes définitive visant la vente de la participation de la Société dans ses projets d'exploration et de mise en valeur au Sénégal, au Mali et en Guinée – y compris le projet Boto.
- La participation de 64,75 % dans Côté Gold et Gosselin est basée sur la coentreprise comportant une participation de 70 % pour IAMGOLD et de 30 % pour SMM. Cette situation est antérieure à l'entente de financement conclue avec Sumitomo, annoncée le 19 décembre 2022, selon laquelle la participation d'IAMGOLD dans la coentreprise sera diluée à 60 % en 2023 jusqu'à ce que la Société exerce l'option de rachat de la participation de 10 % avant le 30 novembre 2026. Se reporter au communiqué de presse du 19 décembre 2022.

Informations techniques et notes sur le contrôle de qualité

Les réserves minérales de la Société sont constituées de matériel in situ, c'est-à-dire du matériel contenant des onces d'or, pour lequel une évaluation des principaux facteurs de modification, comme l'extraction, le traitement, la récupération métallurgique, l'infrastructure et les facteurs juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux, est utilisée pour déterminer sa viabilité économique.

Il existe de nombreux paramètres inhérents à l'estimation des réserves minérales prouvées et des réserves minérales probables, y compris de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société. L'estimation des réserves est un processus subjectif, et l'exactitude de toute estimation des réserves dépend de la qualité des données disponibles et des techniques et repose sur l'interprétation géologique et le jugement. Les résultats de forage, d'essais et de production, ainsi que les changements importants dans les prix des métaux après la date d'une estimation pourraient justifier la révision de telles estimations.

Lisa Ragsdale, directrice principale, Géologie minière, auprès d'IAMGOLD Corporation est la « personne qualifiée » (« PQ ») aux fins du Règlement 43-101 en ce qui a trait à la minéralisation faisant l'objet de présent rapport et est responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des ressources minérales pour IAMGOLD. Guy Bourque, directeur principal, Exploitation minière, auprès d'IAMGOLD Corporation est la PQ responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des réserves minérales pour IAMGOLD. L'information technique contenue dans le présent communiqué de presse a été incluse avec le consentement et l'examen préalable de M^{me} Ragsdale et de M. Bourque, le cas échéant. Les PQ ont vérifié les données divulguées et les données soutenant l'information ou les opinions exprimées dans le présent communiqué de presse.

Pour chacun des projets et des propriétés qu'elle exploite, la Société a établi des méthodes et des procédures rigoureuses visant à assurer des estimations fiables de ses réserves et des ressources minérales. Pour chaque mine et projet, les PQ concernées ont vérifié les données incluses, y compris l'échantillonnage, les données analytiques et d'essais sous-tendant l'information contenue dans le présent communiqué de presse. Le contrôle de qualité se retrouve sous la responsabilité de M^{me} Ragsdale et de M. Bourque.

Dans l'estimation des réserves minérales, les teneurs de coupure sont établies en utilisant les hypothèses à long terme de la Société concernant le prix des métaux et les taux de change, les taux de récupération métallurgique moyens et les coûts de production estimés sur la durée de vie de l'exploitation concernée. Dans le cadre du processus annuel d'estimation des réserves minérales, les modèles de coûts utilisés pour le calcul des teneurs de coupure sont comparés à des études ou estimations antérieures et sont mis à jour de manière appropriée sur la base des performances opérationnelles réelles et des projections de prix des intrants. Pour une exploitation sous terre, une teneur de coupure est calculée pour chaque méthode d'exploitation, puisque les coûts de production varient d'une méthode à l'autre. Pour une exploitation à ciel ouvert, les coûts de production sont établis pour chaque bloc compris dans le modèle de blocs de l'exploitation concernée.

La nature des activités minières est telle que l'extraction du minerai dans une mine peut réduire les réserves minérales. Afin de renouveler les réserves minérales (ou du moins partiellement) à la plupart des propriétés, la Société effectue des campagnes de forage d'exploration en profondeur et latéralement.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les énoncés, autres que les faits historiques, présentés dans le présent communiqué ou intégrés à celui-ci par renvoi (y compris, mais sans s'y limiter, tout énoncé ou information concernant les ressources minérales et les réserves minérales) constituent des « énoncés prospectifs » ou de l'« information prospective » et reposent sur les attentes, les estimations et les prévisions à la date du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs dans le présent communiqué de presse comprennent, mais sans s'y limiter, ceux à l'égard des réserves minérales et des ressources minérales de la Société. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes, sans s'y limiter, « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « budget », « prévisions », « estimer », « croire », « prometteur », « important », « potentiel », « importantes possibilités », « substantiel », « considérable », « transformatrice », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire, et qui pourraient

avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats ou événements réels des attentes incluent, sans s'y limiter, l'incapacité d'estimer avec précision les réserves minérales et les ressources minérales, des écarts dans la teneur minérale du matériel déterminé comme étant des réserves minérales et des ressources minérales par rapport aux attentes, des augmentations inattendues dans les coûts de maintien tout inclus ou autres coûts, des hausses inattendues des coûts en immobilisations, des coûts d'exploitation et des coûts de prospection, des changements dans les plans de mise en valeur ou les plans miniers en raison de modifications de facteurs logistiques ou techniques ou autres facteurs, des résultats futurs de prospection qui pourraient ne pas correspondre aux attentes de la Société et des changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans le plus récent formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission et des autorités des valeurs mobilières provinciales canadiennes, qui sont intégrés aux présentes par renvoi. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué et, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS AMÉRICAINS CONCERNANT LA DIVULGATION D'ESTIMATIONS DE RÉSERVES MINÉRALES ET DE RESSOURCES MINÉRALES

Les estimations des réserves minérales et ressources minérales contenues dans le présent communiqué de presse ont été préparées selon le Règlement 43-101 et les Normes de définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») pour les ressources minérales et les réserves minérales, adoptées par le conseil de l'ICM, telles que modifiées (les « Normes de l'ICM »). Ces normes sont semblables à celles énoncées dans le guide appelé *Industry Guide No. 7* (le « guide ») de la SEC, selon l'interprétation du personnel de la SEC. Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 et celles des normes de l'ICM diffèrent à certains égards de celles du *Industry Guide No. 7*. Par conséquent, les renseignements sur les ressources minérales et les réserves minérales contenus dans le présent communiqué de presse peuvent ne pas être comparables à des renseignements similaires qui ont été divulgués par des sociétés américaines. Aux termes du guide, une minéralisation ne peut être classée comme « réserve » que s'il a été déterminé que la minéralisation pourrait être produite ou extraite de manière économique et légale au moment où la détermination de la réserve est faite.

Par suite de l'adoption des modifications aux règles de divulgation de la SEC (les « règles de modernisation de la SEC »), qui alignent plus étroitement ses exigences et politiques de divulgation pour les propriétés minières sur les pratiques et normes des autorités de réglementation actuelles globales et celles de l'industrie, y compris le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM, et qui sont entrées en vigueur le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». En outre, la SEC a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » dans ses règles modifiées, qui sont désormais essentiellement semblables aux règles énoncées dans le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM. Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1^{er} janvier 2021 ou après, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé *Multijurisdictional Disclosure System* (« MJDS ») puissent toujours appliquer le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées » aux termes des règles de modernisation de la SEC, ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf dans des circonstances limitées.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent communiqué de presse sont ou seront économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

Les données sur les réserves et ressources minérales présentées dans le présent communiqué sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront atteints ou que le niveau de récupération indiqué sera réalisé.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or et un promoteur de rang intermédiaire établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest. La Société construit actuellement le projet à grande échelle et à longue durée Côté Gold (Canada), en partenariat avec l'entreprise japonaise Sumitomo Metals & Mining, dont la mise en production est prévue au début de 2024. De plus, la Société possède un éventail établi de projets à des stades primaires et avancés dans des districts à fort potentiel dans les Amériques. La Société emploie environ 3 300 personnes et est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable dans le cadre de toutes ses activités en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance, y compris son engagement Zéro Incident®. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG), et la Société fait partie des entreprises figurant sur l'indice Jantzi Social Index, qui est pondéré selon la capitalisation boursière qui se compose d'actions ordinaires de sociétés choisies en fonction de leur responsabilité sociale selon un vaste ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Personne-ressource IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Sans frais : 1 888 464-9999
info@iamgold.com

Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at www.iamgold.com/.